Nations Unies S/PV.9330

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9330e séance

Mardi 30 mai 2023, à 10 heures

New York

Présidente :	Mme Baeriswyl	(Suisse)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	Mme Nusseibeh
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Jaraud-Darnault
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Boateng
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme O'Kelly

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

23-15050 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

La Présidente : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité va procéder à l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil. L'introduction figurant dans le projet de rapport a été rédigée par la délégation brésilienne, avec la participation des autres membres du Conseil. Le corps du rapport a été établi par le Secrétariat. Je tiens à remercier le Brésil et le Secrétariat de leurs contributions respectives.

Je signale également que le projet de rapport a été établi conformément aux dispositions énoncées dans les notes de la présidence en date du 30 août 2017 (S/2017/507) et du 27 décembre 2019 (S/2019/997).

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, dont la délégation s'est chargée de la rédaction de l'introduction du rapport de cette année.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : En tant que Président du Conseil de sécurité en juillet 2022, le Brésil a rédigé l'introduction de ce rapport annuel sur les activités du Conseil en 2022. Tout d'abord, je remercie tous les membres de leur esprit de compromis et de leurs précieuses contributions, qui nous ont permis d'aboutir à un texte équilibré et consensuel. Cette introduction est le résultat d'un véritable effort collectif, conformément aux meilleures traditions de cet organe. Je tiens également à remercier le Secrétariat des informations qu'il nous a fournies et de son travail impeccable de rédaction.

L'année 2022 a été extrêmement difficile pour nous tous. Malgré les incertitudes liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les signes inquiétants de dégradation de l'environnement politique au sein du Conseil, nous avons obtenu des résultats importants chaque fois que nous avons privilégié l'impératif de coopération plutôt que les perspectives individuelles. À ces moments-là, nous avons été à la hauteur des attentes placées en nous par l'ONU et des responsabilités qu'elle nous a confiées.

Je voudrais rappeler deux exemples éloquents. En juillet, nous avons adopté la résolution 2642 (2022), qui proroge de six mois l'autorisation d'acheminer l'aide humanitaire en Syrie à travers la frontière. Il s'agit d'un mécanisme essentiel pour atténuer les souffrances de la population civile, dans le cadre d'un conflit qui dure depuis plus de 10 ans. En décembre, nous avons adopté la résolution 2699 (2022), la toute première résolution relative au Myanmar, dans laquelle le Conseil a exprimé son ferme appui aux mesures concrètes prises par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour mettre fin à la violence. Dans les deux cas, il y avait de profonds désaccords entre les membres sur la meilleure ligne de conduite à adopter. Ces divergences se sont reflétées dans le vote et pour cette raison, ces résolutions n'ont pas bénéficié d'un appui unanime. Néanmoins, dans les deux cas, la volonté de trouver des solutions pragmatiques pour atténuer les souffrances humaines dans deux des crises les plus graves de notre époque l'a emporté sur les clivages politiques. Dans les deux cas, le Conseil s'est acquitté de son mandat au titre de la Charte des Nations Unies.

Il ne sera pas toujours possible de surmonter nos divisions. Toutefois, le constat que la coopération est une option viable, même durant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire du Conseil, devrait renouveler notre foi dans la mission de cet organe.

La Présidente : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration.

Je crois savoir que le Conseil est prêt à passer à l'adoption du projet de rapport annuel.

Puis-je considérer que le projet de rapport annuel est adopté par le Conseil ?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision figurera dans une note de la présidence du Conseil de sécurité qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2023/369.

La séance est levée à 10 h 10.